

Référentiel de Certification

**« Référent Certification
de la formation professionnelle »**

Préambule concernant le référentiel de certification :

Cette certification s'adresse à des publics souhaitant acquérir les compétences de l'élaboration et de déploiement de certifications de formations professionnelles afin d'améliorer l'efficacité de leurs activités professionnelles.

Les publics visés par la certification, sont des responsables de certifications de formation, des responsables d'établissement d'enseignement ou d'organismes de formation, de formateurs, responsables pédagogiques en charge de l'élaboration ou de la mise en œuvre d'une ou plusieurs certifications de formation.

Le référentiel de certification a été élaboré avec des experts de la certification des dispositifs de formations professionnels et de sa mise en œuvre dans les établissements d'enseignement et de formation, mais également de nombreux professionnels en charge de la certification des formations professionnelles. Nos modalités d'évaluation permettent de mettre en situation professionnelle l'apprenant afin d'évaluer de la façon la plus objective sa capacité à maîtriser les activités visées par la certification.

Le référentiel de certification est en relation avec le référentiel de compétences visées par la certification.

Le jury qui compose la certification est composée de membres externes à la certification, des professionnels de la certification et de sa mise en œuvre, ce qui garantit l'objectivité de l'évaluation.

Chaque année, le conseil de perfectionnement de la certification, composé de la direction de Lafayette Associés, mais également pour la majorité de membres extérieurs à la certification (Responsables de certifications, anciens certifiés), évalue et fait évoluer le référentiel afin qu'il soit le plus en phase possible avec les métiers ciblés et situations professionnelles.

Code NSF de la certification : 315m Ressources humaines, gestion de l'emploi
315n Études et prévisions, établissement de stratégies, 333 Enseignement,
formation

Formacode : 44590 Accompagnement formation, 44554 Ingénierie formation
pédagogie

REFERENTIEL DE CERTIFICATION

COMPETENCES OU CAPACITES QUI SERONT EVALUEES	MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
<p>C1 Positionner sa certification au regard de l'exigence du répertoire (Répertoire Spécifique, Répertoire National des certifications professionnelles) et ou du label envisagé (CGE, CTI, Visa), en élaborant une étude d'opportunité et en recueillant le soutien d'entité utilisatrices, afin de démontrer la valeur d'usage du projet et son impact sur l'emploi et l'employabilité</p>	<p>Mise en situation professionnelle : Dans le cadre de l'élaboration d'un projet de certification, le candidat réalise la note d'opportunité de l'enregistrement d'un projet de certification au RS ou au RNCP</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat définit l'utilité économique de l'activité : le périmètre de l'activité est précisé, les tendances et évolutions du marché sont identifiées et appuyées par des sources (articles, études) - Le candidat identifie les besoins en compétences sur le marché de l'emploi : la corrélation entre l'évolution du secteur et celle de l'emploi est mise en avant et appuyée par des sources (études RH, analyse de fiches métiers et d'offres d'emploi...) - Le candidat valorise l'adéquation du projet de certification aux besoins du marché : il identifie et formalise le lien entre les besoins en compétences sur le marché et les compétences visées
<p>C2 Élaborer un référentiel d'emploi ou d'activité en identifiant le niveau de responsabilité et d'autonomie du métier ou de l'activité ciblé, en analysant les informations et données disponibles (référentiels métier, offres d'emploi, articles), en utilisant la sémantique adaptée aux exigences du répertoire ou label choisi et en organisant si nécessaire celui-ci en blocs d'activités cohérents, afin de décrire les situations de travail et les activités exercées et en tenant dans la mesure du possible des différentes situations de handicap</p>	<p>Mise en situation professionnelle : Dans le cadre de l'élaboration d'un projet de certification métier, le candidat élabore un référentiel d'activités</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat structure le référentiel en activités que l'individu doit accomplir dans son contexte professionnel, ces activités sont déclinées en tâches et sont rédigées à l'aide de substantifs - Le regroupement des activités permet de décrire l'emploi type visé : les activités sont des ensembles cohérents, logiques et/ou chronologiques - Le cas échéant, les blocs de compétences structurés - La problématique de la situation de handicap est prise en compte dans la mesure du possible.

<p>C3 Élaborer un référentiel de compétences en utilisant la sémantique adaptée aux exigences du répertoire ou label ciblé, en tenant compte des règles d'écriture et de description attendues par celui-ci, en organisant si nécessaire celui-ci en blocs de compétences cohérents et en envisageant les équivalences éventuelles, afin de décrire les compétences qui doivent être acquises en fin de formation et en tenant dans la mesure du possible des différentes situations de handicap</p>	<p>Mise en situation professionnelle : Sur la base du référentiel d'activités, le candidat élabore un référentiel de compétences</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les compétences rédigées désignent des actions concrètes, et non un savoir ou une connaissance - Les compétences sont rédigées à l'aide d'un verbe d'action à l'infinitif, le candidat précise le sujet de l'action, l'objectif ou le résultat à atteindre, ainsi que les moyens et le mode opératoire pour y parvenir - Les compétences sont construites en cohérence avec le référentiel d'activités : un lien entre les deux référentiels est établi - La problématique de la situation de handicap est prise en compte dans la mesure du possible.
<p>C4 Élaborer le référentiel d'évaluation en identifiant et décrivant les modalités et critères d'évaluation en phase avec les compétences ciblées par la certification, en tenant dans la mesure du possible des différentes situations de handicap, afin de présenter un dispositif d'évaluation permettant d'attester la maîtrise de l'ensemble des compétences visées</p>	<p>Mise en situation professionnelle : Sur la base des référentiels d'activités et de compétences, le candidat élabore un référentiel d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat inventorie ce qui est évalué (modalités d'évaluation) et par quels moyens (critères d'évaluation) - Les modalités d'évaluation choisies décrivent les situations dans lesquelles les compétences peuvent être appréciées, et s'approchent le plus possible de l'action et de la situation de travail - Les critères d'évaluation sont des attendus observables : le candidat définit des critères de réussite ou des niveaux à atteindre. - La problématique de la situation de handicap est prise en compte dans la mesure du possible.

<p>C5 Élaborer la procédure d'assurance qualité de la certification, en décrivant les processus de conception, de mise en œuvre et d'amélioration continue de la certification, afin d'assurer la mise en place d'une démarche qualité relative à la certification</p>	<p>Mise en situation professionnelle : Le candidat rédige une note détaillant les procédures mises en place pour contrôler l'ensemble des modalités d'organisation des épreuves d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les procédures sont décrites manière exhaustive et les missions du référent sont définies - Les modalités d'évaluation et l'épreuve de certification sont distinguées - Les modalités d'information, de convocation et de communication des résultats et de délivrance de la certification aux candidats sont précisées - La procédure d'habilitation du jury et les modalités de validation de la certification sont indiquées - Le processus de rattrapage, les modalités de traitement des dysfonctionnements et les voies de recours sont décrits - Les modalités de régulation des processus d'évaluation menant à la certification sont définies
<p>C6 Piloter la mise en œuvre du dispositif de certification en utilisant les dispositifs adaptés (VAE, Apprentissage, Formation continue, candidature spontanée), afin de permettre le déploiement des différentes voies d'accès à la certification</p>	<p>Mise en situation professionnelle : Le candidat élabore les outils de déploiement adaptés à chaque voie d'accès d'un projet de certification</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat identifie les voies d'accès adaptées et établit une composition de jury conforme à la réglementation en vigueur - Le cas échéant, le candidat décrit les étapes du process VAE de manière exhaustive et conforme à la réglementation en vigueur - Le candidat établit un modèle de parchemin respectant les exigences du répertoire ou du label choisi

<p>C7 Déployer le dispositif de certification en formant les équipes pédagogiques, en mettant en place un système de veille et de suivi des organismes de formation préparant la certification le cas échéant, afin d'assurer le respect du référentiel de certification et de la réglementation</p>	<p>Mise en situation professionnelle : Le candidat élabore un plan d'actions du déploiement du dispositif de certification</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le candidat identifie et planifie les actions du déploiement à réaliser - L'organisation du système de veille est décrite - Le cas échéant, les termes de la convention de partenariat sont respectés
--	---	---